



VILLE DE SARRALBE
(MOSELLE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/105

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 17 : APPEL À PROJET POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES – CONVENTION DE FINANCEMENT

Le plan de relance présenté par le Gouvernement vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19, il comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

L'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans ce but, l'Etat investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

L'aide de l'Etat est comprise entre 50 et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité.

Une demande de subvention a été déposée par la commune de Sarralbe pour du matériel numérique pour les 11 classes élémentaires du groupe scolaire Robert Schuman ainsi que pour les 2 classes de l'école primaire de RECH ; comprenant la fourniture et l'installation :

- Tranche 2021 :
 - de 14 ordinateurs portables dans les salles de classe ;
 - d'un ordinateur fixe, ainsi que d'une imprimante multifonction dans le bureau de direction
 - d'un vidéoprojecteur
- Tranche 2022 :
 - De 4 ensembles « classe mobile » composé de 12 tablettes

Pour un montant total de 40.012€ TTC.

Le montant de la subvention accordée par l'état au titre de la 1^{ère} vague de conventionnement de mai 2021 s'élève à 27.708€.

Une convention de subvention est ainsi proposée.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Aurore MOTSCH, adjointe au maire,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires,
- approuve le projet d'équipement informatique dans les écoles élémentaires de la commune,
- prend acte que les dépenses liées au projet seront étalées sur 2 ans à savoir 2021 et 2022.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 24 septembre 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 24 septembre 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT